

44	MABOU- DOU Akouavi	Chargée des Informations Stratégiques ONUSIDA	90020607	maboudoua@unaids .org
45	HOTHEN SE Me. Tahi	FHI360 Lomé	92224399	
Consultant				
46	TCHAGA FOU Moukaïla	Expert national consultant	90157042	mklchtchagafou7@gmail.com

SOMMAIRE

liste des abréviations.....	4
1- INTRODUCTION.....	11
1.1- Rappel de l'article relatif aux ONG.....	15
1.2- Groupes d'OSC concernées par les présentes directives	16
Cartographie des OSC des populations clés et de celles intervenant dans la lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose au Togo.....	18
2- CARTOGRAPHIE DES OSC INTERVENANT AUPRES DES POPULATION CLES AU TOGO.....	20
2.1- OSC identitaires des HSH.....	20
2.2- OSC menant des interventions à l'endroit des HSH	20
2.3- OSC menant des interventions à l'endroit des PS.....	23
2.4- OSC menant des interventions à l'endroit des UD.....	24
2.5- OSC menant des interventions à l'endroit des détenus.....	24
2.6- Cartographie des OSC intervenant dans la lutte contre l'infection par le VIH et le sida au Togo.....	25
2.6.1-Réseau des OSC des Personnes Vivants avec le VIH/SIDA et des OSC de prise en charge des PVVIH au Togo (RAS+Togo).....	25
2.6.2- OSC menant des interventions de lutte contre l'infection à VIH et le sida et membres de la plateforme.....	29
2.7- Cartographie des OSC intervenant dans la lutte contre le paludisme au Togo.....	36
2.8- Cartographie des OSC intervenant dans la lutte contre la tuberculose au Togo	44
Directives de sélection des représentants des OSC et de participation aux activités du CCM.....	52

3- DIRECTIVES DE SELECTION DES REPRESENTANTS DES OSC AU SEIN DU CCM.....53

3.1- Directives spécifiques à chaque groupe d’OSC.....53

3.1.1- Directives spécifiques de sélection des représentants des groupes de populations clés les plus vulnérables.....53

3.1.2- Directives spécifiques de sélection des représentants des personnes vivant avec l’infection par le VIH ou le sida55

3.1.3- Dispositions spécifiques de sélection des représentants des OSC intervenants dans la lutte contre le paludisme57

3.1.4- Dispositions spécifiques de sélection des représentants des OSC intervenants dans la lutte contre la tuberculose.....58

3.2- Directives communes de sélection des représentants des OSC intervenant dans la lutte contre les trois maladies y compris les populations clés les plus vulnérables.....60

Directives de participation aux réunions du CCM et de partage d’informations entre les représentants des OSC au sein du CCM et leurs bases respectives.....65

4- DISPOSITIONS DE PARTICIPATION DES OSC AUX ACTIVITES DU CCM.....66

Dispositions de partage d’informations entre les représentants au CCM et les OSC de base.....68

5- DISPOSITIONS DE PARTAGE D’INFORMATIONS ENTRE LES REPRESENTANTS ET LES OSC DE LA BASE.....69

5.1- Avant les réunions du CCM.....69

5.2- Après la réunion du CCM70

Annexe 1 : Canevas du procès-verbal de l’assemblée.....73

Annexe 2 : Decret portant création du CCM-Togo.....80

33	KONLAM BIGUE Laure	Chargée de suivi SP/CCM	99864146	laure.albert19@gmail.com
34	BOYODA M. Frédéric	Communi- cation SP/CCM- TG	90026034/ 91315479	abaloto@yahoo.fr
35	Eyana PETEYI	SP-CCM Lomé	90394558	
36	OBIM Kokou	SP-CCM	90173087	rolanolobim@yaoo.fr
37	PIGNANG Pétébana	SP-CCM	92462074	ssge34@yahoo.fr
38	TCHANGAI Mawaba	Chargée des réseaux communau- taires CNLS	90035917	vtchangai@yahoo.fr
39	KEBE Bassam oudi	PNLP	90217400	esperkeb@yahoo.fr
40	JIMON- GOU S. Nakayo	PF/TB Lomé Commune	90362641	sambianijimongou@yahoo.fr
41	TCHAMO USSA E. M'Ma	PNLS/IST	90189870	olgateo2005@yahoo.fr
42	POTCHO NA Essowè	Chargé IEC PNLT	90248031	simonpotchona@gmail.com
Représentants des PTF				
43	Jean François SOME	PNUD	98459999	

22	ADADJIS SO Raymond	Men's	91906344	arcother@yahoo.fr
23	GBELEOU Sesso	Directeur Exécutif AED - LIDAW	90 08 83 06	sessogbeleou@gmail. com aedledaw@gmail.com
24	KUGBE Yves	Responsable programmes AAEC	90053405	Y.kugbe@outlook.co m
25	ALEGAH Kpantcha la	EVT Lomé	90003900	fabrice01evt@gmail. com
26	ATTIOGBE Foli Logossou	CRT D3	91585011/ 99437891	
27	KONTEVI K. Paul	CRT D1	90249942	
28	DEGBE A. Enyonam	VIES (DAHW) Lomé	91257105	
29	MEDJES SIRIBI Afo	SE/PF-OSC	90319018	medjeafo39@yahoo.fr
30	SODJI K. Dometo	Directeur Exécutif ONG FAMME	90 12 37 57	dometosodji1@gmail .com
31	AGOUDA Lali	ONG FAMME Sokodé	91894773	
Représentants des structures de l'Etat				
32	PIGNANDI Akou	Coordonna- teur SP/CCM	90024759	pignandiakou@yaho o.fr

Annexe 3 : AGENDA DE L'ATELIER DE VALIDATION DES DIRECTIVES.....90

Annexe 4 : LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE VALIDATION DES DIRECTIVES.....92

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AAEC	Afrique Arc En Ciel
ACDEP	Action pour un Développement des Populations
ACS	Action Contre le Sida
ADAC	Action de Développement par l'autopromotion des Communautés
ADESCO	Appui au Développement et à la Santé Communautaire
ADIEJ	Action pour le Développement et l'Intégration des Enfants et Jeunes
ADIFF	Association pour le Développement Intégral de la Femme et de la Jeune Fille
AEC	Arc-En- Ciel
AED	Association Espoir pour Demain- Lidaw
AET	ONG les Amis des Enfants de la Terre
AGIR	Action Genre Identité et Responsabilité
AIESEC	Plateforme Internationale des Etudiants qui prônent le plein Accomplissement du Potentiel Humain
AIDSS	Action et Initiatives pour le

9-	KPAKPA-BIA Poyodi	Leader / PS ONG FAMME	93103865	kpayodi11@yahoo.fr
10	ATTIOGBE Kodjo	ADAC Notsè	23359470/90325602	adac202@yahoo.fr
11	TAKPA K. Basile	UONGTO Lomé	90794565	takpaba@yahoo.fr
12	KOLANI T. Beithien	UONGTO Tandjouré	90283199/27795004	code_utileaf@yahoo.fr / beithien@yahoo.fr
13	THON Magnim	AAEC Kara	90234130	magnimthon2012@yahoo.fr
14	DASU A. Christine	AEC Lomé	91805728/98789798	dasu_christine@yahoo.fr
15	GBEKOU Adjé Fabrice	UCJG/YMCA	90064595	adje.gbekou@yahoo.fr
16	PANOUE Ahlin	RADS Agoè	22385470/90245899	rads.association@yahoo.fr
17	KOMADAN Noël	RADS Agoè	22385470/90955854	rads.association@yahoo.fr
18	NOVON Kwami Eugène	Directeur Exécutif AMC	90 01 38 35	kenovs2@yahoo.fr
19	ALEYAO Jeannette	Leader / PS ONG FAMME	90373760	
20	LALI Agouda	Leader / PS ONG FAMME	91894773	
21	SALAMI A. Lamidi	Vivre dans l'Espérance Dapaong	90261979	

ANNEXE 4 : LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE VALIDATION DES DIRECTIVES

Liste de présence

N°	Nom et prénoms	Fonction / structure	Téléphone	E-mail
Représentants des OSC				
1-	HODOR Koami	ACS/Lomé	90275649	hodkom45@yahoo.fr
2-	AMEDIF OU Charlotte	DAHW/Lomé	90273569	charlotte.amedifou@dahwtogo.org
3-	AGBOMA DJI Selom	Club des 7 jours/Lomé	90447175	agboselom@yahoo.fr
4-	AZIASABLE Kokou	Club des 7 jours / Kpalimé	90932790	aziabilegervais@gmail.com
5-	DOKLA Augustin	RAS+ Togo	90172375	doklotino@yahoo.fr
6-	MENSAH Tèle	Leader / PS ONG FAMME	90942036	telemensah95@gmail.com
7-	AYE Irène	Leader / PS ONG FAMME	90198544	ayefarid@yahoo.fr
8-	AVOME Mawuli Rène	Leader / PS ONG FAMME	93111747	

AJA

Développement Sanitaire et Social

AJAD

Action pour la Jeunesse d'Afrique
Association des Jeunes Artistes
pour le Développement

AJIS

Association des Jeunes pour
l'Insertion Sociale

AJT

Action Jeunes Togo

AMC

Aides Médicales et Charité

APEB

Association pour la Promotion de
l'Education de Base

ARADD

Association de Recherche-Action pour
le Développement Durable

ASC

Agent de Santé Communautaire

ASDEB

Actions Scolaires Pour un
Développement Entretenu à la Base

ASDEF

Association de Soutien au
Développement de la jeune Fille

ASDEV

Action Solitaire pour un
Développement Viable

ASFESS

Association des Femmes pour la lutte
contre le Sida et la promotion de la
Santé

ASI-TOGO

Afrique Solidarité Internationale-
Togo

ASMENE

Association pour la Santé de la

ASPROFEM	Mère du Nouveau et de l'Enfant ASsociation pour la PROMotion de la FEMme
AST	Association des Scouts du Togo
ATBEF	Association Togolaise pour le Bien- Etre Familial
ATFS	Association Togolaise « Femme et Sida »
AVLS	Association des Volontaires en Lutte contre le Sida
CADEC	Club d'Action pour le Développement de l'Education et de la Culture
CAMEG	Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels et Génériques
CARD	Comité d'Action pour la Recherche et le Développement
CAV	Club des Amis du Village
CCEJ	Centre Convivial et d'Ecoute des Jeunes de Mango
CCM	Comité de Coordination Multisectoriel des projets financés par le Fonds mondial de lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose
CDD	Communication pour un Développement Durable

16 h 00	Pause-Café	CCM
16 h 15	Travaux en sous-groupe (Suite)	Participants
17 h 30	Clôture de la journée	CCM
Jour 2 : Vendredi 22 mai 2015		
8h 00	Où en sommes-nous ?	Consultant
8 h 30	Travaux en sous-groupe (suite et fin)	Participants
10 h 00	Pause-café	CCM
10 h 30	Présentation en plénière des résultats des travaux de groupe (Population à risque)	Participants
12 h 00	Présentation en plénière des résultats des travaux de groupe (Personnes vivant avec le VIH)	Participants
13 h 00	Pause midi, repas	CCM
14 h 00	Présentation en plénière des résultats des travaux de groupe (OSC intervenant dans la lutte contre le Paludisme)	Participants
15 h 00	Présentation en plénière des résultats des travaux de groupe (OSC intervenant dans la lutte contre la Tuberculose)	Participants
16 h 00	Pause-café	CCM
16 h 15	Prochaines étapes	Consultant
18 h 00	Clôture de l'atelier	CCM

ANNEXE 3 : AGENDA DE L'ATELIER DE VALIDATION DES DIRECTIVES

Atelier d'élaboration des directives nationales de sélection des représentants des OSC impliquées dans la lutte contre le sida, le paludisme, la tuberculose et de leurs participations aux activités du CCM Togo

Date : 21 et 22 mai 2015- Lieu : Jess Hôtel - Lomé

Horaires	Activités	Intervenants
	Jour 1 : Jeudi 21 mai 2015	
8 h 00	Accueil et Inscriptions	CCM
8 h 30	Ouverture par le coordonnateur du SP/CCM	CCM
8 h 45	Présentation des participants	Consultant
9 h 15	Informations administratives	CCM
9 h 30	Présentation des TDR de l'atelier (But, Objectifs, Résultats attendus et calendrier)	Consultant
10 h 00	Pause-café	CCM
10 h 30	Présentation des résultats de la collecte des données sur le processus de mise en place du dispositif de participation des OSC au sein du CCM	Consultant
11 h 00	Débat et suggestions d'amélioration	Modérateur
12 h 00	Présentation du draft du dispositif de participation des OSC au sein du CCM suivi de discussions	Consultant et Modérateur
13 h 00	Pause midi, repas	
14 h 00	Constitution des groupes et présentation des TDR des groupes	Consultant
14 h 30	Travaux en sous-groupe	Participants

CFLS	Comités Frontaliers de Lutte contre le Sida
CPIBE-VISION2000	Centre de Promotion des Initiatives de Base et de l'Environnement-VISION 2000
COMINTES	Comité International d'Ethique et de Solidarité
CREMA	Centre de Recherche et d'Essai des Modèles d'Autopromotion
CRIPS	Centre de Recherches et d'Informations Pour la Santé
CRT	Croix-Rouge Togolaise
DAHW	Association allemande d'aide aux lépreux et aux tuberculeux
EDV	Espoir De Vie
EPV	Ensemble Pour la Vie
EVT	Espoir Vie Togo
FAJ	Forum Actions Jeunesse3
FAMME	Force en Action pour le Mieux-Etre de la Mère et de l'Enfant
FED	Femmes, Enfants et Développement
FHI360	Family Health International 360
FSD	Femmes Solidaire pour le Développement
HSH	Hommes ayant des Relations Sexuelles avec les Hommes

ICN	Institut de Coordination Nationale	Le Premier ministre
IEC	Information, Education, Communication	
JADIS	Jeunes Acteurs pour le Développement Intégral et la Promotion de la Santé	Kwesi Séléagodji AHOOMEY –ZUNU
JKSDS	Jeunesse de la Kozah pour le Soutien du Développement Socio-économique	Le ministre de la planification, du développement et de l'aménagement du territoire
JVS	Jourdain Vie et Santé	
JMAH	Jeunes Missionnaires d'Aids Humanitaires	Mawussi Djossou SEMODJI
MECAP FR	Monde des Enfants de Cœur pour l'Atténuation de Pauvreté du Frère Rural	
MEDES	Mère-Enfant Dans l'Espérance	Pour ampliation Le Secrétaire Générale
ODPE	Organisation pour le Développement par la Promotion de l'Enfance	De la Présidence de la République
ONG	Organisation Non Gouvernementale	
ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies sur le SIDA	Patrick TEVI-BENISSAN
OSC	Organisations de la Société Civile	
PAHCS	Programme d'Appui pour le Développement Humain et Social	
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement	
PNLP	Programme National de Lutte	

- Des contributions des partenaires au développement.

12.2. Le CCM-Togo veille à la bonne gestion des fonds mis à sa disposition conformément à son manuel de procédure de gestion administrative et comptable et aux directives du Fonds Mondial.

Article 13 : Abrogation

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à celles du présent décret.

Article 14 : Dispositions finales

Le Premier ministre et le ministre de la planification, du développement et de l'aménagement du territoire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 30 décembre 2014

Le Président de la République

Essozimna GNASSINGBE

	contre le Paludisme
PNLT	Programme National de Lutte contre la Tuberculose
PNLS-IST	Programme National de Lutte contre le SIDA et les IST
PSAS	Petite Sœur A Sœur SA+
PS	Professionnel(le)s de Sexe
PVVIH	Personne Vivant avec le VIH
RADAR	Regroupement des Associations pour le Développement Appliqué des Ruraux
RAFIA	Recherche, Appui et Formation aux Initiatives d'Auto développement
RAS+	Réseau des associations de personnes vivant avec le VIH et des associations de prise en charge
2RCMS	Réseau Régional des Clubs des Mères des Savanes
RESOKA	RESeau des Ong et associations de la région de la KArA
RNJ/SR	Réseau National des Jeunes pour la Santé de la Reproduction / Région de la Kara
SAR-AFRIQUE	Santé Rurale en Afrique
SNOVAT	Sauvons Nos Vie Avant Tout
SNU	Système des Nations Unies

SPERVI-2D	Soutien aux Personnes Vulnérables et Initiatives de Développement Durable
SR	Santé de Reproduction
SWAA-Tg	Society for Women and Aids in Africa au Togo
UCJG/YMCA	Union Chrétienne des Jeunes Gens/Young Men's Christian Association – Togo
UJADIS	Union des Jeunes pour le Développement Intégral de la Société
UONGTO	Union des ONG du Togo
VAV	Vivre pour Aider à vivre
VIE	Association Vivre dans l'Espérance
VIES	Vision Initiatives et Enseignement pour la Santé
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine

procédure de gestion administrative et comptable du CCM-Togo.

Article 10 : Les comités permanents

Le CCM-Togo crée en son sein trois (3) comités permanents :

- Le comité de suivi stratégique ;
- Le comité de mobilisation des ressources et d'élaboration des notes conceptuelles ;
- Le comité d'éthique et de gestion des conflits d'intérêt.

Article 11 : Les commissions ad hoc

11.1. Le CCM-Togo peut commettre des commissions spéciales pour la formulation des recommandations sur des questions qu'il juge pertinentes.

11.2. Les commissions ad hoc sont composées de personnes ressources membres ou non du CCM-Togo.

11.3. Les rapports des commissions permanentes et ad hoc sont soumis à l'appréciation du bureau du CCM-Togo qui les présente ensuite à l'assemblée générale. Les membres des commissions permanentes et ad hoc peuvent être invités aux réunions à l'ordre du jour desquelles l'examen de ces rapports est inscrit.

Article 12 : Dispositions financières

12.1. Les ressources du CCM-Togo sont constituées :

- Des subventions du Fonds mondial ;
- De la subvention du budget de l'Etat ;

Article 8 : Le bureau

8.1. Le bureau comprend :

- Le président ;
- Deux vice-présidents ;
- Trois (3) conseillers.

8.2. Le président, les vice-présidents et les conseillers sont élus par l'assemblée générale du CCM-Togo pour un mandat de deux (2) ans renouvelable. Les modalités de leur élection ainsi que leurs attributions sont déterminées par le règlement intérieur et le manuel de procédure de gestion administrative et comptable du CCM-Togo.

8.3. Le président et les vices présidents ne peuvent pas provenir d'un même secteur.

8.4. Le secrétariat des travaux du bureau est assuré par le coordonnateur du secrétariat permanent.

Article 9 : Le secrétariat permanent

9.1. Le secrétariat permanent du CCM-Togo est assuré par un coordonnateur et son personnel recrutés conformément aux modalités définies dans les directives du Fonds mondial, le règlement intérieur et le manuel de procédure de gestion administrative et comptable du CCM-Togo.

9.2. Le coordonnateur du secrétariat permanent veille au bon fonctionnement des commissions ad hoc.

9.3. Les attributions du secrétariat permanent sont définies par le règlement intérieur et le manuel de

REMERCIEMENTS

L'élaboration de ce rapport est un processus qui a connu la participation effective et inclusive de tous les acteurs intervenant dans la lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme au Togo.

Le Coordonnateur national du Secrétariat Permanent du CCM adresse ses gratitude à tous les responsables et acteurs de toutes les parties prenantes de la riposte nationale pour leur engagement et leur soutien.

Ces gratitude s'adressent particulièrement :

- Au Chef de l'Etat togolais et à l'ensemble des membres du gouvernement pour la volonté Politique dans la riposte contre la maladie ;
- Au Ministre de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, Président du CCM pour son attachement au bon fonctionnement de l'institution et sa vision en matière de mobilisation de ressources additionnelles pour le pays;
- A tous les membres du Bureau du CCM et des différents comités mis en place pour leur accompagnement et leur disponibilité permanente;

- A tous les membres du CCM pour leur disponibilité et leur participation active au cours des différentes réunions ordinaires et extraordinaires;
- Aux partenaires techniques et financiers notamment : le PNUD, le FHI360, l'USAID, l'ONUSIDA, l'OMS, l'UNFPA, L'UNICEF, l'Ambassade d'Allemagne, l'Ambassade de France, l'Ambassade des USA, l'UE, la Banque Mondiale et la DAHW pour leur appui financier et technique ;
- Aux Responsables des organisations de la société civile, du secteur privé et des confessions religieuses pour leur participation active dans le processus d'élaboration de la directive ;
- Au Dr Moukaïla TCHAGAFU, Médecin Epidémiologiste Directeur Exécutif de l'Alliance pour la Recherche et le Renforcement des Capacités (ARECA), Consultant International en Santé de la Reproduction, Planification Familiale et Lutte contre le VIH et le sida, pour son accompagnement, sa disponibilité et le travail accompli dans le délai;

CCM-Togo peut se réunir en session extraordinaire en cas de besoin.

7.2. Les modalités d'organisation et de fonctionnement du CCM-Togo sont définies par le règlement intérieur et le manuel de procédure de gestion administrative et comptable du CCM-Togo.

7.3. L'assemblée générale est compétente pour :

- Elire le président et les vice-présidents du CCM-Togo ;
- Orienter l'élaboration des propositions à soumettre au Fonds mondial pour financement ;
- Assurer de la mise en œuvre efficace des projets financés par le Fonds mondial ;
- Créer, en tant que de besoin, des commissions permanentes et ad hoc sur les questions de son choix ;
- Désigner le ou les bénéficiaires principaux des subventions du Fonds mondial ;
- Etablir avec le ou les bénéficiaires principaux un cahier de charges pour la mise en œuvre des subventions.

7.4. L'ordre du jour des réunions est déterminé par le président. Toutefois, les autres membres peuvent proposer des sujets qu'ils estiment importants à inscrire à l'ordre du jour.

Article 5 : Les membres observateurs, sans voix délibérative

Les membres observateurs, ci-après désignés, participent aux sessions du CCM-Togo lorsqu'ils y sont expressément invités :

- Le coordonnateur du programme national de lutte contre le Sida et les IST (PNLS-IST) ;
- Le coordonnateur du programme national de lutte contre le paludisme (PNLP) ;
- Le coordonnateur du programme national de lutte contre la tuberculose (PNLT) ;
- Le directeur de la centrale d'achats de médicaments essentiels et génériques du Togo (CAMEG-Togo) ;
- Les coordonnateurs des structures de gestion des projets financés par le Fonds mondial.

Article 6 : Fonctionnement

Le CCM- Togo comprend trois (3) organes :

- L'assemblée générale ;
- Le bureau ;
- Le secrétariat permanent.

Article 7 : L'assemblée générale

7.1. L'assemblée générale est l'organe suprême du CCM-Togo. Elle se compose de tous les membres du CCM-Togo. Elle se réunit une fois par trimestre en session ordinaire, sur convocation du bureau. Toutefois, le

- A l'équipe pays du Fonds mondial à travers la Gestionnaire du portefeuille du Fonds mondial pour le Togo pour l'orientation et l'assistance technique ;
- A tout le personnel du SP-CCM pour leur appui technique.



1- INTRODUCTION

Le Togo est, à ce jour, bénéficiaire de trois subventions du Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. L'Organisme de Coordination Nationale (ICN ou CCM) du Togo vient de soumettre actuellement des requêtes dans le cadre du nouveau modèle de financement du Fonds mondial.

Comme défini par le Fonds mondial, le CCM a procédé à une auto-évaluation des critères d'admissibilité qui a abouti à un diagnostic complet des activités de l'ICN par rapport aux critères d'admissibilité et aux normes minimales, de manière à déterminer leur performance.

Cette autoévaluation a permis d'élaborer un plan d'amélioration des activités du CCM qu'il s'emploie à mettre en œuvre. Un engagement renforcé de la société civile est attendu pour les années à venir. Pour ce faire, le CCM demande un appui pour élaborer et adopter un document national qui encadre la désignation et la participation des membres de la société civile au CCM.

Par conséquent, le CCM-Togo a sollicité et obtenu auprès du PNUD et de FHI360, un appui technique et financier pour élaborer le présent document qui comprend trois grandes sections à savoir : i) le rappel de l'article 3 du décret portant création du CCM relatif aux organisations non gouvernementales, ii) la cartographie des OSC, iii)

- Un (1) représentant des associations représentatives des personnes vivant avec le VIH, élu par ses pairs ;
- Un (1) représentant des associations actives dans la lutte contre le paludisme, élu par ses pairs ;
- Un (1) représentant des associations actives dans la lutte contre la tuberculose, élu par ses pairs ;
- Un (1) représentant des associations représentatives des personnes vulnérables à la maladie ou à risque, élu par ses pairs ;
- Un (1) représentant des trois (3) ordres nationaux de professions de santé (ordre des médecins, ordre des pharmaciens et ordre des chirurgiens dentistes) ;
- Un (1) représentant de la chambre du commerce ;
- Un (1) représentant des centrales syndicales ;
- Un (1) représentant des confessions religieuses (église catholique, union musulmane, église protestante) ;
- Un (1) représentant de l'union des chefs traditionnels du Togo.

Article 4 : Approche genre

Au respect des exigences de l'approche genre, chaque secteur prend les dispositions pour avoir au sein de sa représentation au CCM-Togo au moins 30 % de femmes.

- Veiller au financement effectif de la contrepartie nationale et susciter la volonté politique de son augmentation annuelle progressive pour un encouragement du Fonds mondial ;
- Assurer le lien et la cohérence entre les interventions subventionnées par le Fonds mondial et les programmes nationaux de développement.

Article 3 : Composition

Le CCM-Togo est une instance multisectorielle et pluridisciplinaire tripartite composée de vingt deux (22) membres titulaires disposant chacun d'un suppléant issu de son secteur.

Les membres du CCM-Togo proviennent de trois (3) secteurs répartis comme suit : le secteur public (36 %) ; le secteur non gouvernemental (41 %) et le secteur des partenaires techniques et financiers (23 %).

3.1. Les représentants du secteur public

- Huit (8) représentants désignés par le gouvernement.

3.2. Les représentants des partenaires techniques et financiers

- Deux (2) représentants du système des nations unies (SNU) ;
- Trois (3) représentants des institutions bilatérales et multilatérales.

3.3. Les représentants du secteur non gouvernemental

les directives de sélection des représentants des OSC et de participation des OSC aux réunions du CCM.

1.1- Rappel de l'article relatif aux ONG

Les recommandations faites suite aux résultats de l'auto évaluation du CCM Togo menée en 2014 a conduit la présidence de la république à adopter un nouveau décret de création de l'ICN. Il s'agit du décret N° 2014 - 217 /PR portant création de l'organisme de coordination nationale des projets financés par le Fonds mondial au Togo (CCM-Togo) adopté le 30 décembre 2014.

L'article trois dudit décret qui traite de la composition du CCM- Togo stipule ce qui suit :

- Le CCM-Togo est une instance multisectorielle et pluridisciplinaire tripartite composée de vingt-deux (22) membres titulaires disposant chacun d'un suppléant issu de son secteur.
- Les membres du CCM-Togo proviennent de trois (3) secteurs répartis comme suit : le secteur public (36 %) ; le secteur non gouvernemental (41 %) et le secteur des partenaires techniques et financiers (23 %).

Les représentants du secteur non gouvernemental dont il est question dans ce document doivent être désignés par les associations ci-dessous :

- Les associations représentatives des personnes vivant avec le VIH,

- Les associations actives dans la lutte contre le paludisme,
- Les associations actives dans la lutte contre la tuberculose,
- Les associations représentatives des personnes vulnérables à la maladie ou à risque,
- Les trois (3) ordres nationaux de professions de santé (ordre des médecins, ordre des pharmaciens et ordre des chirurgiens-dentistes),
- La chambre du commerce,
- Les centrales syndicales,
- Les confessions religieuses (église catholique, union musulmane, église protestante),
- L'union des chefs traditionnels du Togo.

1.2- Groupes d'OSC concernées par les présentes directives

Le présent document de directives nationales de désignation des représentants des OSC et de leur participation aux activités du CCM-Togo concerne essentiellement les quatre (4) groupes suivants :

- Les associations représentatives des personnes vulnérables à la maladie ou à risque (populations clés),

Le conseil des ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er : Tutelle

L'organisme national de coordination des projets financés par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme au Togo (CCM-Togo), créé par le décret n° 2008-025/PR du 15 février 2008, est placé auprès du ministre de la planification, du développement et de l'aménagement du territoire.

Article 2 : Mission

Le CCM-Togo a pour mission de :

- Coordonner l'élaboration, de façon participative et concertée, des notes conceptuelles à soumettre pour financement au secrétariat exécutif du Fonds mondial sur la base de priorités nationales et des ressources complémentaires à mobiliser pour atteindre les objectifs nationaux ;
- Sélectionner, selon une procédure transparente y compris des mesures préventives contre tout conflit d'intérêts potentiel, une ou plusieurs organisations en mesure de jouer le rôle de bénéficiaire principal pour recevoir et gérer les subventions du Fonds mondial ;
- Garantir le succès de la mise en œuvre des subventions financées par le Fonds mondial par tous les moyens de vérification appropriés, en présentant notamment un plan de suivi stratégique approuvé par le CCM-Togo pour tous les financements ;

ANNEXE 2 : DECRET PORTANT CRÉATION DU CCM-TOGO

**MINISTERE DE LA PLANIFICATION
DU DEVELOPEMENT ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

DECRET N° 2014 - 217 /PR

Portant création de l'organisme de coordination nationale des projets financés par le Fonds mondial au Togo (CCM-Togo)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport conjoint du ministre de la planification, du développement et de l'aménagement du territoire et du ministre de la santé,

Vu le décret n° 2011-178/PR du 07 décembre 2011 fixant les principes généraux d'organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n° 2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;

Vu le décret n° 2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n° 2013-058/PR du 06 septembre 2013 portant nomination du Premier ministre;

Vu le décret n° 2013-060/PR du 17 septembre 2013 portant composition du gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

- Les associations représentatives des PVVIH,
- Les associations actives dans la lutte contre la tuberculose,
- Les associations actives dans la lutte contre le paludisme.

**Cartographie des OSC
des populations clés et
de celles intervenant
dans la lutte contre le
sida, le paludisme et la
tuberculose au Togo**

**GLOSSAIRE DES SIGLES ET ACRONYMES UTILISÉS
DANS LES PROCÈS-VERBAUX :**

SIGLE/ACRONYME	SIGNIFICATION

Pour ajouter un sigle ou un acronyme, sélectionnez la dernière ligne. Ensuite, cliquez avec le bouton droit de la souris, choisissez Insérer, puis Insérer des lignes en dessous. Répétez cette opération autant de fois que nécessaire

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRÉPARÉ
PAR (Rapporteurs de l'assemblée)**

TYPE / NOM EN CAPITALES>		DATE >	
FONCTION >		SIGNATURE >	
TYPE / NOM EN CAPITALES>		DATE >	
FONCTION >		SIGNATURE >	

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE (Président de l'assemblée)**

APPROUVÉ PAR (NOM) >		DATE >	
		SIGNATURE >	

MODE DE VOTE POUR LE CHOIX DU SUPPLEANT (Entrez un Xdans le champ approprié)	À MAIN LEVÉE	LE RÉSULTAT DU VOTE	
	BULLETIN SECRET	INDIQUEZ LE NOMBRE DE PARTICIPANTS AYANT VOTE EN FAVEUR DU CANDIDAT RETENU :Nom du candidat >	
NOMBRE TOTAL DES VOTANTS		INDIQUEZ LE NOMBRE DE PARTICIPANTS AYANT VOTE EN FAVEUR DU SECOND CANDIDAT :Nom du candidat	
		INDIQUEZ LE NOMBRE DE PARTICIPANTS AYANT VOTE EN FAVEUR DU TROISIEME CANDIDAT :Nom du candidat	
		INDIQUEZ LE NOMBRE DE PARTICIPANTS AYANT VOTE EN FAVEUR DU QUATRIEME CANDIDAT :Nom du candidat	
		INDIQUEZ LE NOMBRE DE PARTICIPANTS DE AYANT LE DROIT DE VOTE QUI SE SONT ABSTENUS>	

RESULTATS DEFINITIFS DES ELECTIONS

TITULAIRE		SUPPLEANT	
NOM		NOM	
PRENOMS		PRENOMS	
OSC/GROUPE		OSC/GROUPE	
CONTACT TELEPHONIQUE		CONTACT TELEPHONIQUE	
EMAIL		EMAIL	

Pour ajouter un nouveau point, sélectionnez la ligne correspondant au dernier point. Ensuite, cliquez avec le bouton droit de la souris, choisissez Insérer, puis Insérer des lignes en dessous. Répétez cette opération autant de fois que nécessaire.

2- CARTOGRAPHIE DES OSC INTERVENANT AUPRES DES POPULATION CLES AU TOGO

2.1- OSC identitaires des HSH


Ré-gions	Dis-tricts	ONG	Loca-lisa-tion	Respon-sables	Télé-phone/Fax/BP	E-MAIL
Lomé com mune	Dis-trict 5	Afriq-ue-Arc-En-Ciel	Avédji - Limou zine	Georges K. SCHNEIDER	90-30-32-31	schneideo@yahoo.fr
		Club des 7	Avédji - Limou zine	Hugues Benissan	90-21-68-79	sensuelito@yahoo.fr
		Men's	Avédji - Limou zine	Accoh Laurent	92-11-68-62	atassehlaurent@gmail.com

2.2- OSC menant des interventions à l'endroit des HSH

Régi-ions	Dist-ri-cts	ONG	Locali-sation	Respon-sables	Téléphon-e/Fax/BP	E-MAIL
Sava-nes	Tône	ONG MECAP	Dapa-ong	DAMON NBE Mimbou-abe, Coordon-nateur	90-75-57-01	mecaptogo@yahoo.fr/ togbe88@gmail.com
Kara	Kozah	AED	Kara	GBEL EOU Sesso,	90-08-83-06	sessogbeleou@gmail.com aedledaw@g

POINT N° 3			
POINT N° 4			
POINT N° 5			
RESULTATS DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS			
MODE DE VOTE POUR LE CHOIX DU TITULAIRE (Entrez un X dans le champ approprié)	À MAIN LEVÉE		LE RÉSULTAT DU VOTE
	BULLETIN SECRET		INDIQUEZ LE NOMBRE DE PARTICIPANTS AYANT VOTE EN FAVEUR DU CANDIDAT RETENU :Nom du candidat >
NOMBRE TOTAL DES VOTANTS			INDIQUEZ LE NOMBRE DE PARTICIPANTS AYANT VOTE EN FAVEUR DU SECOND CANDIDAT :Nom du candidat
			INDIQUEZ LE NOMBRE DE PARTICIPANTS AYANT VOTE EN FAVEUR DU TROISIEME CANDIDAT :Nom du candidat
			INDIQUEZ LE NOMBRE DE PARTICIPANTS AYANT VOTE EN FAVEUR DU QUATRIEME CANDIDAT :Nom du candidat
			INDIQUEZ LE NOMBRE DE PARTICIPANTS DE VOTE QUI SE SONT ABSTENUS>

MODE DÉCISIONNEL (Entrez un X dans le champ approprié)	VOTE	MODE DE VOTE (Entrez un X dans le champ approprié)	À MAIN LEVÉE	
			BULLET IN SECRET	
		INDIQUEZ LE NOMBRE DE PARTICIPANTS EN FAVEUR DE LA DÉCISION>		
		INDIQUEZ LE NOMBRE DE PARTICIPANTS OPPOSÉS À LA DÉCISION>		
*Un consensus est un accord général de tous les membres d'un groupe.		INDIQUEZ LE NOMBRE DE PARTICIPANTS DE AYANT LE DROIT DE VOTE QUI SE SONT ABSTENUS>		

	Pour ajouter un point à l'ordre du jour, sélectionnez toutes les lignes à partir du Point de l'ordre du jour jusqu'à la fin de la section Prises de décision et copiez votre sélection. Ensuite, sélectionnez une ligne sous la section (il est conseillé de laisser une ligne vide entre deux points de l'ordre du jour), faites un clic droit et choisissez « Insérer les cellules copiées » dans le menu qui s'affiche. Répétez cette opération autant de fois que nécessaire.
---	---

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS ET DES MESURES			
NUMÉRO DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	DÉTAILLEZ LES DÉCISIONS ET LES MESURES CI-APRÈS	PRINCIPALE PERSONNE RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
POINT N° 1			
POINT N° 2			

				Directeur Exécutif		mail.com
Centrale	Tchaoudjo	ONG ADESCO	Sokodé	DATAGNI Nadjombé, Directeur Exécutif	90-14-68-75	magnoliafr2001@yahoo.fr
Maritime	Lacs	ONG APEB	Aného	ATISSO E. Djidoula, SF chargée du projet	90-75-98-62	djidoulaatisso@yahoo.fr
		CFLS SANVEE CONDJI	Aného	GBODJO Kodjo Edouard, Coordinateur	90-39-24-74	cfllssc@yahoo.fr / kgbodjo@gmail.com
Lomé commune	District 3	ARC EN CIEL	Bè	ANATO Simplicite, Directeur Exécutif	90-35-68-27	
		ACS	Bè	LIMAZIE Charles, Directeur	90-84-26-36	limazie@gmail.com
	District 5	EVT	Dzidjolé	AKOUETE Folly, chargé de	90-01-09-60	follyaristideevt@gmail.com

				projet PACTE VIH		
		AMC	Totsi	NAVON Kwami Eugène, Direc- teur Exécutif	90-01-38- 35	kenovs2@yah oo.fr
	Dist rict 4	CFLS KODJO VIAKO- PE	Kodjovi akopé	BONFOH , Coordon nateur	90-09-18- 18	

RÉSUMÉ DE LA PRÉSENTATION ET DES QUESTIONS TRAITÉES		
RÉSUMÉ DES CONTRIBUTIONS / PRÉOCCUPATIONS / QUESTIONS ET RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES SOULEVÉES PAR LES OSC PRESENTES ET LES AUTRES ACTEURS INVITES <i>Résumez les contributions à la discussion de chaque OSC ou partenaires dans les espaces prévus à cet effet.</i>		
SIGLES	RESUME DE LA CONTRIBUTION	
DÉCISION(S) <i>Résumez les décisions dans le champ ci-dessous</i>		
MESURE(S)	PRINCIPALE PERSONNE RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
<i>Résumez ci-après les mesures qui doivent être entreprises, en spécifiant qui en est responsable et à quelle date elles doivent être terminées.</i>		
PRISES DE DÉCISION		
CONSENSUS*	SI VOUS AVEZ SÉLECTIONNÉ « VOTE », INDIQUEZ LE MODE ET LE RÉSULTAT	

Lister les ORGANISATIONS DES PERSONNES RESSOURCES			
SIGLES	DEFINITIONS	SIGLES	DEFINITIONS

2.3- OSC menant des interventions à l'endroit des PS

Régi- ons	Dist ricts	ONG	Locali- sation	Respons ables	Téléphon e/Fax/BP	E-MAIL
Sava- nes	Tône	ONG MEC AP	Dapa ong	DAMON NBE Mimbou abe, Coordon nateur	90-75-57-01	mecaptogo@ya hoo.fr/ togbe88@gmail .com
Cent rale	Tcha oudjo	ONG ADES CO	Soko- dé	BOUWE M Kéméola, S/E	90-10-50- 89	magnoliafr20 01@yahoo.fr
		DIME NSIO N HUMA INE	Soko- dé			
	Sotou boua	RADA R	Sotou boua	POTCH ONESSA Georges	90-13-88- 55	
Pla- teaux	Ogou	ODIA E	Atakpa mé	EGBENO U Georges	90-11-66- 67	odiae@voila.f r
Mari time	Lacs	ONG APEB	Aného	ATISSO E. Djidoula , SF chargée du projet	90-75-98- 62	djidoulaatiss o@yahoo.fr
		CFLS SANVEE CONDJI	Aného	GBODJ O Kodjo Edouard , Coordon nateur	90-39-24- 74	cflssc @yahoo.fr/ kgbodjo@gma il.com
	Dis- trict 3	ACS	Bè	LIMAZIE Charles, Directeur	90-84-26- 36	limazie@gmai l.com

N° DE POINT DE L'ORDRE DU JOUR	INDIQUEZ LE TITRE DE CHAQUE POINT/THÈME CI-DESSOUS
POINT N° 1	
POINT N° 2	
POINT N° 3	
POINT N° 4	
POINT N° 5	

Pour ajouter un nouveau point, sélectionnez la ligne correspondant au dernier point. Ensuite, cliquez avec le bouton droit de la souris, choisissez Insérer, puis Insérer des lignes en dessous. Répétez cette opération autant de fois que nécessaire.

PROCÈS-VERBAL DE CHAQUE POINT DE L'ORDRE DU JOUR	
POINT N° 1	<i>[doit être identique au point du RÉSUMÉ DE L'ORDRE DU JOUR ci-avant]</i>
PERSONNES RESSOURCES (Indiquez ci-après les noms des participants qui ne doivent pas prendre part au vote)	

Lomé com- mune	Dis- trict 4	JMAH	Adjolo lo			
		CFLS KODJO VIAKOPE	Kodjovi akopé	BONFOH, coordon- nateur	90-09-18- 18	
	Dis- trict 2	ONG PSAS	Rue de l'Ocam	YAWO Ama, Directrice Exécutive	90-13-66- 77	marie28_tg@ yahoo.fr/ psastogo@ya hoo.fr
		EVT	Dzidjolé	Ephrem MENSAN, Assistant chargé de program- me	91-56-25- 40	tchoueyuel eki@yahoo.fr
Dis- trict 5	ONG FAMME	Dzidjolé	SODJI K. Dometo, Directeur Exécutif	90-12-37- 57	dometosodji1 @gmail.com	

2.4- OSC menant des interventions à l'endroit des UD

Ré- gions	Dis- tricts	ONG	Localis- ation	Respon- sables	Téléphone/ Fax/BP	E- MA IL
Mari- time	GOLFE	CRE MA	Baguida	DELOU Kokou	92-17-49-64	
	ZIO	ACAA RD	Tsévié			
Lomé com- mune	District 4	JMAH	Adjololo	APEDO Eli	90-17-04-67	
		ANVAD				

2.5- OSC menant des interventions à l'endroit des détenus

ANNEXE 1 : CANEVAS DU PROCÈS- VERBAL DE L'ASSEMBLÉE

Procès-verbal d'une assemblée des OSC active dans la lutte contre :

(Préciser sur la ligne ci-dessus l'une des affections suivantes : Sida, Paludisme, Tuberculose soit Population clés si c'est le cas)

RENSEIGNEZ LES CHAMPS DE
COULEUR JAUNE



DÉTAIL DE LA RÉUNION			
PAYS		NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS AYANT LE DROIT DEVOTE PRÉSENTS	
LIEU DE LA RÉUNION (Ville/structure)			
DATE (jj.mm.aa)		NOMBRE TOTAL DE PERSONNES RESSOURCES PRESENTES	
COORDONNÉES DE LA PERSONNE AYANT PRÉSIDE L'ASSEMBLEE			
SON NOM ET LE NOM DE SON ORGANISATION	Prénom	NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS	
	Nom	DURÉE DE LA RÉUNION (en heures)	
ORGANISATION	Organisation	SALLE / LIEU	
SON RÔLE AU SEIN DE SON ORGANISATION (Entrez un X dans le champ approprié)	Président	TYPE DE RÉUNION (Entrez un X dans le champ approprié)	Assemblée de sélection des représentants
	Secrétaire		Réunion de partage d'informations
	Autres (Préciser _____)		Autres (_____)

ANNEXES

Ré-gions	Dist-ri-cts	ONG	Localis-ation	Respon-sables	Téléphon-e/Fax/BP	E-MAIL
Sava-nes	Tône	ONG FAJ	Dapaong	LARE Damgale	90-24-36-69	
Mari-time	Golfe	CRE MA	Baguida	DELOU Kokou	92-17-49-64	
Lomé com-mune	Dis-trict 1	UCJG (YWCA)	Akodés sewa	ATOHOUN K. Gérard	22-27-88-38/22-27-95-80	togo@africaymca.org

2.6- Cartographie des OSC intervenant dans la lutte contre l'infection par le VIH et le sida au Togo

2.6.1-Réseau des OSC des Personnes Vivants avec le VIH/SIDA et des OSC de prise en charge des PVVIH au Togo (RAS+Togo)

Ré-gions	Dis-tricts	ONG	Loca-lisa-tion	Resp-onsa-bles	Téléphone /Fax/BP	E-MAIL
Sava-nes	Tone	Vivre dans l'Espérance	Dapaong (Enceinte pédiatrie)	Sœur Marie Stella KOUAK	BP : 59 Dapaong 27-70-87-65 / 90-19-75-00 / 90-05-05-33 Fax : 27-70-86-46	yendube@ids.tg / vivre.esperance@ids.tg
	Tone	MOY EME	Dapaong	DJIMON GOU Gmapayéne	BP :96 Dapaong/ 90-00-16-86	associationmoyeme@yahoo.fr
Kara	Kozah	AED	Kara	KPEKPA SSE AGBA Soma-	BP : 124 Kara/26-69-00-45	aed2001kara@yahoo.fr / aedlidaw@gmail.com

				halo, Directeur Exécutif		
	Binah	SAV	Pagou da	PALAN GA Lucien	BP : 05 Pagouda / 91-90-84- 46 / 90-17-84- 58	savtogo2003@yah oo.fr
Centrale	Sotou boua	Vie Saine (VS)	Sotou boua	ANEYOU Mathilde	BP : 8/25- 53-00- 85/90-14- 35-63	vie_saine2006@ya hoo.fr
Pla- teaux	Agou	Vivre Mieux	Kpali mé	M. Guy AHIALEG BEDJI	BP : 62 Kpalimé / 24-41-04- 97 / 90-12-21- 36 Fax : 24-41-08- 51	vivre_mieux@yah oo.com
	Ogou	AKARA LE	Doulas same	HOUE- DJI Kossivi	BP : 01 Atakpame /24-40- 15-08 /24-40- 11-04/90- 11-52- 65/24-40- 03-53	akarale2004@yah oo.fr / houedji1@yahoo.f r
	Haho	ADAC	Notsé	ATTIO GBE Kodjo	BP : 60 Notsé/90- 32-56-02	adac202@yahoo.f r
Mari time	Golfe	ASP ROF EM	Adido gomé près de	Mme DJAF ALO Awuum,	BP : 81303 Lomé 23-36-81-	asprofem@francit e.com / asprofem@yahoo. fr

Directive commune 29 : Les réunions des groupes d'OSC concernés par les présentes directives se tiendront dans les salles de conférence des réseaux ou fédération d'OSC ci-après :

- Populations clés : Salle de conférence de la plateforme
- PVVIH : Salle de conférence du SP-CCM
- Tuberculose : Salle de conférence de la DAHW
- Paludisme : Salle de conférence de l'UONGTO

Directive commune 30 : Les deux représentants sont les seuls organisateurs des différentes réunions. Ils peuvent se faire aider par les responsables du réseau ou association qui organisent les assemblées ou réunions électives. Après chaque réunion, un compte rendu sera élaboré en destination du SP-CCM, les réseaux où le groupe se réunit et surtout les OSC.

CCM doivent bénéficier des formations suivantes avant leur prise de fonction :

- Fonctionnement du CCM y compris la gestion des financements en cours,
- Rôles attendus des membres du CCM,
- Technique de communication dans un groupe,
- Technique de négociation,
- Technique de plaidoyer,
- Leadership,
- Mobilisation des ressources.

5.2- Après la réunion du CCM

Directive commune 27 : Les représentants des différents groupes d'OSC en relation avec les maladies au sein du CCM organiseront systématiquement des réunions de restitution au niveau régional une fois tous les 6 mois avec les responsables des OSC de leur base. Le SP-CCM prendra en charge les frais relatifs à l'organisation de ces réunions de restitution.

Directive commune 28 : Dès que le représentant titulaire reçoit le procès-verbal d'une réunion du CCM, il a l'obligation de le partager avec tous les membres de son groupe via les adresses électroniques.

			Bouk arou	Epse POTCHO, Présidente ; Mme PARKOO ou KAZOULE	64/90-01-53-44 Fax : 22-22-45-83	
	Golfé	PDH	Adido gomé	M. Antoine DZAKAS	BP : 20832/90-10-46-34	centre_social@yahoo.fr
	ZIO	Espoir de Vie	Tsévie	Serge SOSSOU	BP :6030 Lomé/22-36-35-29	espoirdevietogo@yahoo.fr
	Vo	La GRACE	Hahotoé	GAGLO Kwami	BP :97 Hahotoé/23-33-50-36	onglagrace2000@yahoo.fr
Lomé commune	District 3	ACS	Bè	Hodor Koami	BP :81482 / 23-36-88-82/22-20-51-46	actioncontresidatogo2@yahoo.fr/hodkom45@yahoo.fr
	District 5	AIDSS	Djidjole	Mme Ryssalaton Osseyi DIKENI-KERIM	BP : 30414 /22-51-72-64 / 22-25-92-13/90-04-79-71/ fax : 22-22-51-98	aidss_togo@hotmail.com
		AMC	Djidjole	Eugène NOVON Kwami, Directeur Exécutif	04BP : 145 Lomé/ 22-51-26-47 22-51-26-57 90-01-38-35 90-12-28-30	amc_lome@yahoo.fr /kenovs2@yahoo.fr
	EVT		Djidjole	DJADJA AVONYO Komlan	BP : 14543 Lomé 22-51-46-	espoirvietogo@gmail.com

				56/90 26 67 03 Fax : 22- 21-78-32	
ASS AM	Lomé	AMOU ZOU Sessi Afi		BP : 4065Lomé /22-21- 41-93	atbef@laposte.tg
AMA CAC H	Lomé	TOSSOU Sidéméo Lucie		BP:365Lo mé/ 90- 06-44-70/ 22-39-50- 46	amacach05@live.f r
SA+	Lomé	GEDU K. Parfait		BP:60662 Lomé/90- 31-43-31	seropositifsenacti on@yahoo.fr
FAM ME	Lomé -Dji djolé	SODJI Dométo		99 44 37 97/ 90 12 37 57	famme@yahoo.fr

5- DISPOSITIONS DE PARTAGE D'INFORMATIONS ENTRE LES REPRESENTANTS ET LES OSC DE LA BASE

5.1- Avant les réunions du CCM

Directive commune 22 : Tous les groupes doivent disposer d'une adresse électronique qui servira pour les échanges d'information entre le représentant titulaire et les OSC de base.

Directive commune 23 : Les représentants de chaque groupe doivent avoir un répertoire des contacts téléphoniques des responsables des OSC de base qui participent au vote.

Directive commune 24 : Dès réception de l'invitation à la réunion y compris l'ordre du jour, le représentant titulaire doit partager l'ordre du jour par courrier électronique avec les autres OSC avec une date butoir pour recevoir les suggestions

Directive commune 25 : Les représentants d'un groupe donné peuvent organiser une réunion afin de débattre avec la base d'un sujet inscrit à l'ordre du jour du CCM si le sujet est important (adoption d'une note conceptuelle, suppression/report d'une activité, etc.). Cette réunion permettra d'avoir un consensus sur le point de vue du groupe à présenter au cours de la réunion.

Directive commune 26 : Avant leur prise de fonction, les représentants des OSC au sein du

**Dispositions de partage
d'informations entre les
représentants au CCM et les
OSC de base**

**2.6.2- OSC menant des interventions de lutte
contre l'infection à VIH et le sida et membres de
la plateforme**

Régions	Dis tricts	ONG	Respons ables	Téléphone /Fax	E-MAIL
SAVA NES	Tône	CRT - Savanes	SEYDOU AMIDOU Abdel-Akime	90 24 34 24	
		CDD	KANFITINE Yendouyame	90 01 06 50	
		ONG CODE UTILE AFRIQUE	KOLANI T. Beithien	90 28 31 99	
		ONG "arc-en-ciel" Conseil Savanes	NINGUIGNIA DI Tchimbiadja	91 11 72 33	
		ONG MECAP FR	Mme KANKPEN ANDJA Guiname	91 72 33 55	
		Associa- tion MOYEME	Mme BABAKAN T. Sophie	90 87 52 62	
		F A J	LARE Damgale	90 24 36 69	
		2RCMS	Mme BOMBOMA- LOREMPO Kanlafai	90 83 87 20	
		ATATWIR RAFAHIA	VIGBEDO R Koffi	90 03 12 58	
		Associa tion YENDUP AALU	Mme YENTCHA BRE Julie	90 78 70 62	
		AET	TCHILTEME T. Pascal	90 31 76 57	

	VIE	MEDOUN A Sema	90 06 99 46	
	ONG 3ASC	YANGNENAM Mimboab	90 04 69 45	
	ONG RAFLA	YATOMBO Tadanllenga	90 02 04 68	
	SAC SANTE	BALAGOU Nambima	90 11 43 31	
	A S T	KALOU B. Senam	90 16 78 99	
	Associa- -tion SPERVI-2D	LAMBONI Nagbame	90 41 01 49	
	A J I S	ADEDOUTAN Fataï	90 37 40 64	
	ONG FED	FAMBARE A. Aboudou- Kadri	90 08 46 88	
	AIDSS	TAKASSI Gbatì Maurice	90 15 86 38	
	CAIB - MR	LARE B. Damba	90 08 12 44	
	FAMME Antenne Savanes	Mme NANGUIBE Tchaguimobe	90 25 28 42	
	JADIS	OUDANOU Yentchable	91 63 15 39	
	Oti CCEJ - Mango	YIKOUE Nadawa	91 45 45 76	
KARA	AED- Lidaw	GBELEOU Sesso	90 08 83 06	
	ARADD	MAGNAN GGO Messan	90 23 02 03	
	ASFESS	YEM Pyalo	90 11 41 56	
	AJT	AGNAH Sourou	90 93 21 38	
	ATBEF	PADAYOD I E. Abalo	90 20 74 28	
	RESOKA	TAGBA	90 25 76 45	

fin de son mandat, le suppléant assure ce poste de titulaire pendant le reste du mandat. Le groupe organisera une réunion extraordinaire pour désigner un nouveau suppléant pour la même période si elle va durer six mois et plus.

4- DISPOSITIONS DE PARTICIPATION DES OSC AUX ACTIVITES DU CCM

A la fin des élections, les représentants élus doivent prendre fonction au sein du CCM. Mais cette prise de fonction sera effective quand ils recevront la lettre d'invitation du président du CCM. Les principales directives portant sur la participation des représentants sont transversales à tous les groupes des OSC.

Directive commune 17 : Les représentants élus prennent fonction lors de la première réunion du CCM pendant le premier trimestre du mandat débutant quel que soit le type de réunion.

Directive commune 18 : Les deux élus (le titulaire et le suppléant) participent tous deux (2) à toutes les réunions du CCM si leur calendrier le permet.

Directive commune 19 : En cas de vote, au sein du CCM, seul le titulaire se prononce en participant au vote. Il peut se concerter avec son suppléant avant la séance de vote.

Directive commune 20 : En cas d'absence du représentant titulaire, le suppléant occupe le poste ainsi que toutes les prérogatives du représentant titulaire pour cette réunion.

Directive commune 21 : Etant donné que les membres des OSC peuvent avoir d'autres opportunités et quitter leur poste à tout moment, si un représentant titulaire est amené à partir avant la

		Ani		
	ASSISTANCE PLUS KARA	PANAKINA OU Piyalou	91 92 57 43	
	SAR-AFRIQUE	Eugène Komi BIGAMBOU	90 22 36 55	
	JKSDS	EDEOU Kpatcha Essonani	99 16 79 58	
	RNJ/SR	LOOKY Frigah Noufoh	91 95 10 30	
	AIESEC	TCHALIM Mamalinée sso	91 98 70 35	
	ODPE	ADEKPES SIM Essoham	90 17 09 40	
	CRT-KARA	BATAKA Passame	90 26 20 48	
	AVLS	BOUNDJOU FOFFI Faré	90 79 96 77	
CEN TRALE	ADIEJ	TEGNAMA Dao	90 07 45 77	
	RADAR	POTCHON ESSA Georges	90 13 88 55	
	2D	TCHIROU-GBELE Bassirou	90 11 86 79	
	ADIFF	Mme KEGBAO Adjiro	90 24 55 92	
	EPV	WELETOU O. Kossi Salomon	90 14 25 74/99 35 49 76	
	CAV	TOKITAW ONGOU Manzama	91 45 17 30	

	EVT	KASSANG Etienne	90 29 42 72	
	ATBEF	SANT'ANNA Djinaou Clarisse	90 11 87 09	
	CARD	MOUSSA TOKOFAYI Djorkpa	90 33 05 20	
	VST	BOKOBOSSO Tchilalou	91 86 23 86/ 98 65 56 48	
	PAFED	GNOFAM Mayi	90 09 94 81/ 99 20 12 24	
	ADESCO	BOUWEM Kéméalo	90 10 50 89	
	CRT-RC	YANDI Koadjo	90 04 66 05	
PLA TEAUX	CPIBE- VISION 2000	BUAKA Luc Nénonene	90 25 52 41/ 98 08 03 88	
	BELLE PORTE	ASSOGBA Kodjovi	90 03 88 08/ 99 89 79 75	
	EMERG ENCE PLUS	LIASSIDJI K. T. Frédéric	90 00 54 37/ 99 88 49 74	
	PAHCS	ATTISSO Kodjo	90 30 90 26/ 97 22 37 05	
	SILD	DATENU Komi Boni	90 18 88 76/ 99 54 16 39	
	TETELE STAI TOGO	DJATO Amènte	90 21 96 69/ 90 31 42 36	
	ACDIC	GBEGAN Folly Mawuena	90 02 41 28	
	APMED	Mme TOGBEVI Adjoavi	90 15 38 47/92 18 44 89	
	APAS	KODZO Assou	90 20 39 25	
	ALTER TOGO	MADETIN Koffi	90 91 26 74	
	AJODEP	YAWOU	90 38 85 16	

**Directives de participation
aux réunions du CCM et de
partage d'informations entre
les représentants des OSC au
sein du CCM et leurs bases
respectives**

en sorte que le genre soit pris en compte au niveau des représentants titulaires comme les suppléants.

Directive commune 15 : Le mandat du représentant titulaire ne peut être renouvelé qu'une seule fois. Ce qui signifie qu'il fera au maximum quatre (4) ans au sein du CCM. Le suppléant d'un mandant finissant peut être candidat au poste de représentant titulaire s'il le désire au côté des autres candidats.

Directive commune 16 : Le procès-verbal d'une assemblée de sélection des représentants des OSC au sein du CCM doit être déposé au secrétariat du SP/CCM dans les 05 jours qui suivent la fin de la réunion ou l'assemblée.

		BOyodi		
	ODJOGBO	Mme Kobono ODAH	90 05 53 78	
	AKARALE	HOEDJI Kossi	90 11 52 65/90 97 80 13	
	Ouvriers de Paix	KOMLAN Komivi Hlomador	90 08 45 36/ 99 45 69 40	
	ACDEP	AZIADEKEY Yawa	90 34 48 36	
	ADAC	ATTIOGBE Kodjo	90 32 56 02	
	CREJE	LAWANI Ilallou		
MARITI ME	MJ2D	SOUKA N'Tougan	90 20 54 86	
	CILSIDA	ZEKPA Apote T.	90 24 20 34	
	LAETUS- TOGO	GAVON Komi Christophe Jacques	90 04 10 90	
	ALJ	AZIABLOU Komivi	99 31 14 24	
	NVJ	EKLOU Kossivi	97 60 06 32	
	CREMA	DELOU Kokou	92 17 49 64	
	MF	AYIVI Hayibo Kodjo	90 12 35 21	
	AIDSS	AGBODJI K Clément	90 05 12 62	
	VJ	GNENDA Kokouvi Jilbert	98 06 81 92	
	ATFS	KOURA- NAPO Awoussi	90 05 15 60	
	CJ2D	Mme	91 60 97 70	

		AHOUN Bella		
	ACSET	TEKOU Komi	90 17 18 42	
	MHSD	ADEJDE Kodjo	90 04 48 22	
	JVS	NOULAGB ESSI	90 15 21 33	
	VIES	Dr ASSINYO Koku	90 07 33 50	
	APEB	GBODJO Kodjo	90 39 24 74	
	EDV	SOSSOU Serge	90 15 55 50	
	AST	ASSOU- ALIPOE	90 05 62 74	
LOME COMMUNE	AME	MONTCHO Gnonouvo	91 22 98 83	
	ROJETO	AFFO B. Tchabi	90 03 58 87	
	MEN'S	ACCOH Atassé Agnite	92 11 68 62	
	ASDEB	OKPODJON K. M. Didier	92 05 46 36	
	LE JADE POUR LA VIE	LABOE Pakégendou	91 68 19 01	
	CRIPS	Dr AHO Mawusi		
	FSD	GAMADO Essi	90 32 58 59	
	AGIR	Mme ADJEYI Elise	91 35 72 68	ongagir@yahoo.fr
	ASPROF EM	FAGNON Abla	90 85 35 82	
	AMC	Kwami Eugène Novon	90 01 38 35	Amc lome@yahoo.fr
PSAS	YAWO	90 13 66 77		

séjour des participants non résident au lieu où se tient l'assemblée. Il précisera aussi les frais d'une collation.

Directive commune 9 : Chaque assemblée doit être dirigée par un bureau de trois (3) membres dont un président et deux rapporteurs. Ce bureau est chargé de préparer un procès-verbal de l'assemblée.

Directive commune 10 : Chaque assemblée ou réunion électorale doit être sanctionnée par un procès-verbal dont le contenu reflètera le canevas en annexe de ce document (Annexe 1).

Directive commune 11 : Au cours du vote les candidats sont élus à la majorité absolue. Si cette majorité n'est pas obtenue au premier tour, un deuxième tour entre les deux premiers devra être organisé. Le candidat arrivé en tête à ce second tour est retenu pour le poste.

Directive commune 12 : Au cours de la même assemblée deux élections seront organisées. La première sera consacrée à l'élection du représentant titulaire et la seconde pour élire le suppléant

Directive commune 13 : Si un représentant d'une OSC est élu comme titulaire, celle-ci ne doit pas présenter un candidat pour le poste de suppléant

Directive commune 14 : Au cours de l'analyse des candidatures et pendant les élections, les 4 groupes doivent se concerter pour prendre en compte les aspects de genre dans la sélection des représentants. Il faut faire

- Avoir un leadership permettant de faire un discernement entre les besoins individuels et l'intérêt du groupe,
- Assumer son identité,
- Etre capable de s'exprimer aisément dans un groupe,
- Etre disponible pour prendre part aux réunions du CCM et et aux rencontres avec la base (les pairs)
- Etre proposé par une OSC membre du groupe concerné

Directive commune 6 : Chaque réseau ou association chargé de l'organisation des élections pour un groupe donné informe le SP-CCM par courrier avec accusé de réception sur la date de l'organisation de la réunion ou de l'assemblée élective au moins 15 jours avant le jour J.

Directive commune 7 : Le SP-CCM peut envoyer une personne ressource en qualité d'observateur pour suivre le déroulement de la réunion ou de l'assemblée.

Directive commune 8 : Les frais liés à l'organisation des assemblées seront mobilisés par tous les acteurs comme les OSC, les réseaux d'OSC et le SP-CCM. Dès réception de la lettre de rappel, chaque structure responsable de l'organisation des élections proposera son budget au SP/CCM. Ce budget comprendra les frais de transport et de

		Ama		
	ASDEF	GUNN Kokou	90 12 23 23	
	EVT	ALEGAH K. Fabrice	90 00 39 00	
	RNJ /SR	OUAGBENI Koffi	90 02 57 74	
	UJADIS	ADAKA Denis	90 99 58 60	
	VAV	AGBODJA N Patrice	90 14 06 13	
	SNOVAT	OURO- GNAOU Sadikou	90 14 69 46	
	ASMENE	M. TSOLENYANU Komi	90 05 58 13	
	SWAA- TOGO	EZUNKPE A. Holali	90 06 39 63	
	ACS	HODOR Koami	90 27 56 49	
	JMAH	APEDO Eli	90 17 04 67	
	AAEC	SCHNEIDER Georges	90 30 32 21	
	ASDEV	ADODODJI Agossa	90 95 03 76	
	AJAD	ATOKO Mekoutam	90 78 86 95	
	CADEC	DEGBE Komi	90 07 05 64	
	ASI- TOGO	N'DIAYE Marthe	90 28 20 54	
	MEDES	BAYOR Yaser	90 17 99 09	
	FAMME	SODJI Dométo	99 44 37 97	

2.7- Cartographie des OSC intervenant dans la lutte contre le paludisme au Togo

Ré-gions	Dis-tricts	ONG	Locali-sation	Respon-sables	Téléphone/ Fax/BP	E-MAIL
SA VA NES	KPE NDJ AL	ONG 3ASC	Dirac-tion préfec-to- rale de l'Action Sociale, Man-douri	XANTCHIR E Chargé de suivi	BP : 47 DAPAONG 90-20-40-49	yendoubek @yahoo.fr/ yjeandelacr oix@yahoo. fr
	OTI	ONG FED	Qt Djabou, à côté de la grande mosquée Doubbé	FAMBARE A. Aboudou Kadri, Directeur Exécutif, YAKAN Braïma, SE 91 92 81 27	BP : 81 MANGO 27-71-70-58/ 90-08-46-88/ 99-19-11-06	mangfedon g@yahoo.fr / kaderfed20 01@yahoo.f r
	TANDJ OARE	ONG CODE UTILE AFRIQ UE	Côté Ouest Centrale Tan-djoaré	KOLANI Beithien, Directeur Exécutif, KANWOUR GNOUME Kinansoa chargé de suivi	BP:35Bombou aka 27-79-50-04/ 90-28-31-99/ 91-62-54-57	code_utilea f@yahoo.fr / timuthékan cs@gmail.c om
	TONE	ONG 3ASC	Bodjopal à côté Hôtel les Elé- phants	Jean de la Croix YEN- GNENAM, Coordina- teur, TEKA Oulesse, chargé de suivi	BP : 47 Dapaong 27-70-86-45/ 90-04-69-45/ 90-96-91-21	yjeandeala croix@yaho o.fr/ oulest@yah oo.fr

documenté et archivé toutes autres voie ne sera pas reconnue par le CCM.

Directive Commune 3: Au cours du premier mois du dernier semestre (7^{ème} trimestre) du mandat du CCM, le Secrétariat permanent du CCM (SP-CCM) envoie un courrier de rappel pour le renouvellement des membres des OSC précisant le calendrier retenu pour rester dans les délais.

Directive Commune 4 : La lettre de rappel du SP-CCM sera adressée aux OSC et aux structures chargées d'organiser les élections. Elle précisera le délai pour déposer les procès-verbaux des assemblées électorales

Directive Commune 5 : Pour chacun des 4 groupes concernés par les présentes directives, le profil du représentant sera les suivants :

- Etre capable de parler, lire et écrire en français,
- Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine concerné (vivant avec la maladie et acteur dans la lutte) pour les représentants des PVVIH, des OSC de lutte contre le paludisme et celles du groupe qui lutte contre la tuberculose,
- Avoir une expérience d'au moins 2 ans dans le domaine de la lutte contre l'infection par le VIH chez les populations clés,
- Avoir une bonne probité morale,

Directive spécifique 21: L'association Allemande de Lutte contre la Lèpre et la Tuberculose (DAHW) est l'OSC chargée d'organiser les élections.

Directive spécifique 22: L'OSC dont le candidat est élu pour le poste de titulaire ne proposera pas de candidat pour le poste de suppléant. S'il existe déjà une candidature, celle-ci sera retirée.

3.2- Directives communes de sélection des représentants des OSC intervenant dans la lutte contre les trois maladies y compris les populations clés les plus vulnérables

En plus des directives spécifiques à chaque groupe comme cela a été décrit ci-dessus, il est présenté dans ce paragraphe les directives communes. Les directives communes signifient que tous les groupes ci-dessus lorsqu'ils doivent sélectionner leur représentant au sein du CCM Togo sont tenus de les respecter. En clair les directives ci-dessous sont transversales à tous les groupes.

Directive commune 1 : Les assemblées générales de sélection des représentants doivent avoir lieu au cours du dernier semestre du mandat en cours du CCM. Les mandats des représentants au CCM-Togo étant de deux (2) ans soit huit (8) trimestres. Les assemblées générales doivent avoir lieu au cours du septième trimestre.

Directive commune 2 : Les représentants doivent être sélectionnés uniquement par voie électorale,

KAR A	ASS OLI	ONG SAR AFRIQUE	Situé sur la RN1, dans les locaux de l'Hôtel Maza-Esso en face du Commissariat de Police de la ville de Bafilo	BIGAM-BOU Eugène Komi, Directeur Exécutif, TCHALIM Essowèdéo chargé de suivi	90-17-82-28/ 26-60-90-14/ 90-22-36-55/ BP : 298	andretchali m60@gmail .com sarafrigue_ togo@yahoo .o.fr
	BAS- SAR	ONG COMI NTES	Rue de la COOPEC Bilimon, en face du CDVA	NAPO Kitchéou Directeur Exécutif, GNANDI Nissao, chargé de suivi	BP : 02 BASSAR 90-28-10-99/ 90-84-97-54/ FAX : 26-63-03-30	ongcomintes@yahoo.fr / comintestogo@gmail.com nissao.gnandi@gmail.com
	BINAF	ONG SAR AFRI- QUE	Situé dans les locaux de la poste à l'extrême gauche	BIGAMBOU Eugène Komi, Directeur Exécutif, PAKA Hodalo, chargé de suivi	BP : 298 KARA 26-60-90-26/ 91-97-67-70	clinepaka@yahoo.fr/ sarafrigue_ togo@yahoo.o.fr/
	DAN KPE N	ONG COMI NTES	Rte de Katchamba, maison non clôturée en face de la Banque	NAPO Kitchéou Directeur Exécutif, TCHAKPA DJOU Tibélobé, chargé de suivi	BP :02 BASSAR 90-28-10-99/ 92-40-77-87	ongcomintes@yahoo.fr / tibelobe87@gmail.com

			Populaire			
DOUFLGOU	ONG AFASA	Entrée sud de la ville, Enceinte KODANI sur RNI	Mme DONKATA Dakossabata, Directrice Exécutive, ALAWI Hèèna chargé de suivi	BP : 57 KARA 26-60-15-87/90-96-55-26		afasa_togo@Kastanet.org/afasa2001@gmail.com
KERAN	ONG SARAFRIQUE	Kanté, Qt Mandouta, près de la station TOTAL, maison Namounou	BIGAMBO U Eugène Komi, Directeur exécutif, KOULI Jean-Pierre, Chef antenne	BP :298 KARA 26-60-90-14/26-60-90-26/90-22-36-55		sarafriquekeran@gmail.com tkouli4@yahoo.fr
KOZAH	ONG CRT/SL/KARLA	Situé dans l'enceinte de la Coordination Croix Rouge Région Kara quartier Lama-Feing, sur la route Kara-Kétao	ALON Kpatcha Président CRT/SL/KARA ; PIRALI Koffi, chargé de suivi	BP :654 KARA 26-70-31-84/90-02-31-87/90-10-08-82/90-34-79-02		crtslkaravil1@yahoo.fr / crtslkaravil1@gmail.com

OSC ayant le droit de vote sera actualisée en fonction de la participation effective aux activités de lutte contre la tuberculose. L'OSC doit avoir fourni 6 rapports mensuels sur les 9 attendus avant la fin de l'année de fin de mandat du CCM.

Directive spécifique 20 : Le nombre maximum d'électeurs qui sera pris en charge par le SP-CCM est de 23. Leur répartition par région est la suivante :

- Région des savanes : 2 électeurs
- Région de la Kara : 3 électeurs
- Région Centrale : 3 électeurs
- Région des Plateaux : 5 électeurs
- Région Maritime : 6 électeurs
- Lomé Commune : 4 électeurs

Les OSC d'une région donnée doivent se concerter pour désigner leur électeur. Les noms des électeurs choisis seront communiqués à la DAHW à travers un procès-verbal. Chaque électeur choisi doit avoir une copie de ce procès-verbal en venant à l'assemblée.

Toutes autres OSC d'une région donnée non retenue lors des concertations régionales mais qui a les moyens de faire le déplacement pour participer à l'assemblée peut venir et prendre part aux activités à condition qu'elle soit dans le répertoire des OSC retenues pour l'année.

Les OSC d'une région donnée doivent se concerter pour désigner leur électeur. Les noms des électeurs choisis seront communiqués à l'UONGTO à travers un procès-verbal. Chaque électeur doit avoir une copie de ce procès-verbal en venant à l'assemblée.

Toutes autres OSC d'une région donnée non retenue lors des concertations régionales mais qui a les moyens de faire le déplacement pour participer à l'assemblée peut venir et prendre part aux activités à condition qu'elle soit dans le répertoire des OSC retenues pour l'année.

Directive spécifique 17 : La réunion ou l'assemblée électorale sera organisée par l'UONGTO car c'est l'un des réseaux qui coordonne les activités de certaines OSC.

Directive spécifique 18 : les OSC dont les représentants seront retenus pour le poste de représentant titulaire retireront leurs candidatures pour le poste de suppléant même si cela suppose qu'il faut ouvrir des candidatures séance tenante.

3.1.4- Dispositions spécifiques de sélection des représentants des OSC intervenants dans la lutte contre la tuberculose

Directive spécifique 19 : le collège des électeurs sera composé des OSC ayant fourni les rapports d'activités dans le cadre du round 6 pour la première sélection de 2015 (cf. cartographie des OSC de lutte contre la tuberculose dans ce document). Pour les sélections à venir, la liste des

CENTRALE	BLITTA A	ONG CARD	Blitta gare, à côté du service des affaires sociales	BAMANA Rita Directeur Exécutif, MOUSSA T. Stanislas chef d'Antenne et SE	25-50-12-76/ 90-14-54-73/ 26-07-55-87	mutecard@ yahoo.fr
	SOTOU BOUA	ONG CONSTRUIRE ENSEMBLE	Sotou boua, face à la poste sur la RN1	BADJAS SA Augustin Chef du Bureau, SE des ASC	25-50-16-06/ 25-53-02-62/ 90-34-98-38/ 90-96-25-73	censemble 3@yahoo.fr
	TCHAM A	ONG CAV	TCHAM BA, Rt de Kambole , 200m avant hôpital à gauche	GBELE- GUEWE Djoko Ousmane Directeur Exécutif, ATAKORA Bodotou, SE	24-45-14-22/ 90-11-25-02	ongcav@gm ail.com/ www.cact ogo.org
		ONG ACJD EIP	LAMA- TESSI, à côté du magasin en face du marché côté droit RNI	MOUKPE Essodéké	90-23-59-84	creusetogo @yahoo.fr
	TCHA OUDJO	ONG ADES CO	SOKO DE, Qt Kpangal am, CMS Bon Secours	DatagniNa dzombé Directeur Exécutif	25-50-09-90/ 90-14-68-75	adescoades co@yahoo.f r

		ONG CAV	SOKO DE, à côté de la Polyclini que Sokodé	GBELE- GUEWE Djobo Ousmane Directeur Exécutif, MOUZOU Elise, SE 90-10-80- 67	24-45-14-22/ 90-11-25-02	ongcav@gm ail.com/ www.cacto go.org
PLA TEA UX	AGOU	ONG AIDE	AgouAko mawou, face gardiens de Paix	TSOLENYA NU Koffi Dotse, Directeur Exécutif, TSOGBE Espoir, SE 91598834	90-14-69-28/ 23-38-70-57	aide_togo@ yahoo.fr
	AMOU	ONG PAHC S	Amlame, près Ecole Centrale, face Affaires Sociale	ATTISSO Kodjo Directeur Exécutif, DOTSE Koffi SE 90-72-14- 51	22-40-73-38/ 23-35-84-23/ 90-30-90-96/ 90-13-41-05	pahcs89@y ahoo.fr/ www.ong- pahcs.org
	KLO TO	ONG AIDE	Kpalimé, Qt Atakpa- mé Condji, rue FUCEC LONATO , à coté radio VGK	TSOLENYA NU Koffi Dotse Directeur Exécutif, APETO Folly SE 91-98-16- 46	23-38-70-57/ 90-14-69-28	aide_togo@ yahoo.fr
		ONG GRASE POPULA TION	Kpalimé, 50m de l'Hôtel Cristal sur la	AZIABLE Koffi Mawuena	24-42-59-35/ 23-20-26-23/ 90-16-23-14	grase_popu lation@yah oo.fr

participeront à l'assemblée en qualité de personnes ressources sans droit de vote.

3.1.3- Dispositions spécifiques de sélection des représentants des OSC intervenants dans la lutte contre le paludisme

Directive spécifique 15 : les OSC ayant un contrat de mise en œuvre des interventions communautaires avec Plan Togo constitueront le corps électoral pour cette élection de 2015. Pour les sélections à venir, la liste des OSC ayant le droit de vote sera actualisée en fonction de la participation effective aux activités de lutte contre le paludisme. L'OSC doit avoir fourni au programme ou au district 6 rapports mensuels ou deux rapports semestriels de l'année de fin de mandat du CCM.

Directive spécifique 16 : Le nombre maximum d'électeurs qui sera pris en charge par le SP-CCM est de 17. Leur répartition par région est la suivante :

- Région des savanes : 2 électeurs
- Région de la Kara : 3 électeurs
- Région Centrale : 3 électeurs
- Région des Plateaux : 6 électeurs
- Région Maritime
et Lomé Commune : 3 électeurs

Directive spécifique 9 : Les OSC membres du RAS+ constituent le collège électoral à raison d'une voix par OSC.

Directive spécifique 10 : Le RAS+ sera le réseau chargé d'organiser les élections

Directive spécifique 11 : Le dossier de candidature comportera une lettre de recommandation d'une OSC membre du RAS+, la lettre de motivation et le CV du candidat. La lettre de recommandation doit stipuler que la personne est infectée et suivi dans l'organisation qui le propose. Elle doit attestée de la crédibilité du candidat.

Directive spécifique 12 : Une commission d'étude des candidatures sera mise en place par le bureau du RAS+. Elle sera composée de trois (3) personnes de bonne moralité capables de vérifier l'exactitude des dossiers. Cette commission sera chargée d'étudier la validité des dossiers de candidature (la date d'arrivée, le nombre de pièces contenues dans le dossier, la conformité de chaque pièce). Cette séance de travail durera 3 jours ouvrables. La commission produira un PV signé par tous ses membres.

Directive spécifique 13 : Tous les candidats dont les dossiers sont jugés acceptables par la commission seront retenus pour le vote sauf si le candidat change d'avis avant la publication des candidatures le jour de l'assemblée.

Directive spécifique 14 : Les responsables des associations de prise en charge des PVVIH membres du RAS+ qui ne sont pas porteur de l'infection

			gauche en allant vers la rue Kpalimé Atakpamé			
DANI	ONG GRASE POPULATION	Danyi, 50m après la DPS à droite	AZIABLE Koffi Mawuena	24-42-59-35/23-20-26-23/90-16-23-14	grase_population@yahoo.fr	
EST MONO	ONG NOUVELLE ELITE	Elavagnon, derrière IEPP	PASSEM Affeitom PCA, ANAYO Hervé, SE	90-18-79-41/91-70-48-22/99-54-46-91	ongnouvelleeelite@yahoo.fr	
HAHO	ONG BELLEPORTE	Notsè non loin du marché	ASSOGBA Kodjovi	22-32-42-04/90-03-86-08	belleporte@yahoo.fr	
	ONG ADAC	Notsè, derrière Entrepôt SOTOCO	ATTIOGBE Kokou	23-38-74-28/90-32-56-02	adac202@yahoo.fr	
MOYEN MONO	ONG BELLEPORTE	Tohoun	ASSOGBA Kodjovi	23-32-42-04/90-03-86-08	belleporte@yahoo.fr	
OGOU	ONG ACDEP	Atakpamé, derrière le grand marché vers radio la Paix	KPETSU Bob	24-42-10-06/90-06-83-78	ongacdep@yahoo.fr/ongacdep@gmail.com	
WAWA	ONG GRASE POPULATION	Badou	AZIABLE Koffi Mawuena	24-42-59-35/23-20-26-23/90-16-23-14	grase_population@yahoo.fr	

MA RITI ME	AVE	ONG AIDE	600m environ à droite après la Préfectur e venant de Lomé	Tsoleny ou Koffi Dotse Directeur Exécutif, AKOUTSE Kokouvi SE	90-14-69-28/ 23-38-70-57	aide_togo@ yahoo.fr
	GOLFE	ONG RADS	Qt Anonkui, Derrière le comple xe scolaire la Clémen ce Divine	KONADAN Noël Directeur Exécutif	BP : 7740 Lomé 22-38-54-70/ 90-95-58-54/ 90-24-58-99	rads.associ ation@yaho o.fr
	VO	ONG VIES	Vogan, maison Gnagni- ko, Rte de la gendar- merie, Qt Amoindji , carrefour Peda- kondji	Dr ASSINYO Kokou, Coordonna teur	BP : 42 Vogan Coordon- nateur : 22-34-40-12/ 23-20-91-59/ 90-07-33-50 / Antenne Vogan 91-14-87-86/ 99-44-82-26/ 22-54-69-80	viestogo@g mail.com/ vassinyo@g mail.com /assinyo@y ahoo.fr
	YOTO	ONG VIES	Rte de Kouvé, maison Agbogli, derrière la Justice	Dr ASSINYO Kokou, Coordonna teur	06BP : 61275 Lomé 90-99-66-11	viestogo@g mail.com/ vassinyo@g mail.com /assinyo@y ahoo.fr
	ZIO	ONG RADS	Von face au stade de Tsévié,	KONADAN Noël Directeur Exécutif	BP : 7740 Lomé 93-06-11-70/ 90-08-10-15	rads.associ ation@yaho o.fr

Directive spécifique 7 : Le représentant titulaire et son suppléant ne doivent pas être du même groupe ce qui signifie que si le représentant titulaire est du groupe des HSH, son suppléant sera soit du groupe des PS ou du groupe des détenus ou encore du groupe des usagers de drogue et vis versa.

Directive spécifique 8 : Les responsables des associations qui offrent des services aux différents groupes de populations vulnérables ne seront pas éligibles et n'ont pas de droit de vote. Ils peuvent assister aux élections en qualité de personnes ressources.

3.1.2- Directives spécifiques de sélection des représentants des personnes vivant avec l'infection par le VIH ou le sida

Les personnes vivant avec le VIH ou le sida sont regroupées en association mais il y a un grand nombre d'ONG qui offrent la prise en charge des PVVIH. Il convient d'adopter des directives qui permettent d'être sûr que le représentant de ce groupe est une personne qui vit effectivement avec la maladie comme le stipule le décret de création du CCM. Il existe au Togo un réseau des associations des PVVIH (RAS+) qui regroupe plusieurs OSC de PVVIH et de prise en charge des PVVIH. Ce réseau sera mis à contribution dans ce processus.

Directive spécifique 3 : Les associations des 4 groupes doivent se réunir ensemble pour désigner un représentant des groupes vulnérables.

Directive spécifique 4 : L'organisation des élections sera assurée par la plateforme.

Directive spécifique 5 : Le collège électoral sera constitué de 47 votants répartis comme suit :

- 15 HSH
- 15 PS
- 5 lesbiennes et transgenres
- 6 anciens détenus
- 6 anciens usagers de drogue.

Directive spécifique 6 : Le vote est considéré comme représentatif s'il regroupe au minimum un corps électoral de 30 votants répartis comme suit :

- 12 HSH
- 12 PS
- 2 lesbiennes et transgenres
- 2 ex-détenus
- 2 usagers de drogues

Dans les deux cas (Directives spécifiques 5 et 6) il doit avoir au moins un représentant des populations clés par région sanitaire du pays. L'adresse/domicile précisée sur la CNI fait foi.

			derrière Eglise Catholique St Jean Apôtre de Tsévié			
	LACS	ONG APEB	Aného, Qt Habitat, derrière EPP Kokous- sè	GBODJO Kodjo Directeur Exécutif	BP : 178 Aného 23-35-06-73/ 90-39-24-74/ 22-34-38-08/ 99-45-78-48	udcaneho@ yahoo.fr

2.8- Cartographie des OSC intervenant dans la lutte contre la tuberculose au Togo

Ré-gions	Dis-tricts	ONG	Loca Lisa tion	Res ponsa bles	Chargé du suivi des ASC	E-MAIL
SA VA NES	TONE	3ASC	Bodjop al à côté Hôtel les Eléphants	Jean de la croix YANGN ENAM 90 04 69 45	BOMBOMA Matiéyendou 90 11 93 19	3asc@ids.tg
	TAN DJOU ARE	CODE UTILE AFRIQUE	Côté Ouest Centrale Tandj oaré	KOLANI Beithien 90 02 31 87	TIEMBE Tchablikoa 90 16 06 83	code_utileaf@yahoo.fr
	OTI	FED	Qt Djabou, à côté de la grande mosquée Doumbé	AOUFOH Fatoumata 90 09 69 91	FAMBARE Aboudoukari 90 08 46 88	mangfedong@yahoo.fr
	Kpend jal	3ASC	Direction préfectorale de l'Action Sociale, Mandouri	Jean de la croix YANGN ENAM 90 04 69 45	BOMBOMA Matiéyendou 90 11 93 19	3asc@ids.tg
DOU FEL GOU	AFASA	Entrée sud de la ville, Enceinte KODANI sur RNI	DONKATA Dakosabada 26601587 /90 66 03 66	ALWI Hééna 90 96 55 26	afasa_togo@kastanet.org	

3- DIRECTIVES DE SELECTION DES REPRESENTANTS DES OSC AU SEIN DU CCM

Les règles décrites ci-dessous concernent l'ensemble des 4 groupes d'associations listés au point 2. Il y aura des dispositions spécifiques et des dispositions communes.

3.1- Directives spécifiques à chaque groupe d'OSC

3.1.1- Directives spécifiques de sélection des représentants des groupes de populations clés les plus vulnérables

Au Togo quatre entités sont regroupées sous l'appellation de population clés. Il s'agit des HSH, des PS, des détenus et des usagers des drogues. Les dispositions spécifiques sont les suivantes :

Directive spécifique 1 : Par détenus, il faut comprendre aussi les ex-détenus qui jouissent de nouveau de leurs libertés et droits civiques et s'engagent dans la lutte contre l'infection par le VIH dans les maisons d'arrêt du Togo.

Directive spécifique 2 : Par Usager de drogue il s'agit également des anciens usagers de drogues (injection ou autres voies) qui ont suivi l'abandon avec succès et s'engagent dans la lutte contre l'infection par le VIH dans le groupe des autres usagers.

**Directives de sélection des
représentants des OSC et
de participation aux
activités du CCM**

KARA	ASSOLI	AJA		ALASSAN Kpèzi- wézou 90050712	AGOUDA Abdel- Ganiou 90 38 07 04	ajatg@yahoo. fr
	BINAH	SAR- AFRIQ UE	Situé dans les lo- caux de la poste à l'ex- trême gauche	BIGAM BOU Eugène Komi, Directeur Exécutif, PAKA Hodalo	BP : 298 KARA 26-60-90- 26/91-97- 67-70	clinepaka@ya hoo.fr/ sarafrique_tog o@yahoo.fr/
	BAS- SAR	COM.I NT.E.S	Rte de Katcham ba, maison non clôturée en face de la Banque Popu- laire	TAMAKA Nikabou 90 12 09 96	GNANDI Nissao 91 80 08 81	ongcomintes @yahoo.fr
	GUERIN- KOUKA	COM.I NT.E.S		TAMAKA Nikabou 90 12 09 96	TNAPO Kitchéou 90 28 10 99	ongcomintes @yahoo.fr
	KOZA H	CRT- KOZAH	Situé dans l'encei nte de la Coordi nation Croix Rouge Région Kara quar- tier Lama- Feing, sur la route Kara- Kétau	ALON Kpatcha 27 79 50 04/90 28 31 99	PIRALI Koffi 90 10 08 82	pirali961@ya hoo.fr

	BINAH	CRT-BINAH		ALON Kpatcha 27 79 50 04/ 90 28 31 99	PEKPENAM Pékpéssam 9026 44 45	pirali961@ya hoo.fr
CEN TRA- LE	TCHAOU DJO	ACJDE IP	LAMA- TESSI, à côté du maga- sin en face du marché côté droit RNI	BADJALA Amouda 90 00 73 34	ATHAM N. KOSSI Téléba 90 84 05 94	creusetogo@ yahoofr
	TCHAOU DJO	ADESCO	SOKO DE, Qt Kpan galam, CMS Bon Se cours	DATAGNI Nadjombé 25 50 09 90/90 14 68 75	N'BOMA Ernest 90 22 34 94	adescoadesc o@yahoo
	TCHAM- BA	AJA		ALASSAN Kpèzi- wézou 90 05 07 12	NASSAM Moussa Ariziki 90 16 78 17	ajatg@yaho. fr
	BLITTA	CARD	Blitta gare, à coté du service des affaires sociales	FILAM Dabitora Mawama 25 50 12 76/90 91 57 39	FILAM Dabitora Mawama 25 50 12 76/ 90 91 57 39	mutecard@y ahoo.fr
	TCHA- OUDJO	CAV	SOKO- DE, à côté de la Polyclini que Sokodé	GBEL- GEWE DJOBO Ousmane 24 45 14 22 / 90 1 25 02	TCHAKOUP ARA Tcha- Tchibara Nawô 24 45 14 22/90 10 58 04/91 73 04 84	clubduvillag e@yahoo.fr

	Lomé D5	DAHW	Avenue de la Provi- dence Service de derma- tologie à Gbossi mè	M.DDD 22 23 22 30 Fax : 22 21 59 69	Mme AMEDIFO U Y.D. Charlotte née DZAMADO 90 27 35 69 ou 97 19 83 15	Charlotte.am edifou@dahw togo.org
--	------------	-------------	---	--	---	---

	YOTO	VIES	Rte de Kouvé, maison Agbogli, derrière la Justice	Dr ASSIY- NON 90 07 33 50	AMEGAYI BO Mawusé 91 65 24 70	vietg@yahoo. fr assinyo@yah oo.fr
	VO	VIES	Vogan, maison Gnagniko, Rte de la gendarmerie, Qt Amoindji, carrefour Pedakondji	Dr ASSIYN ON 90 07 33 50	CODJIE KOFFI Kouma 90 46 66 05	vietg@yahoo. fr assinyo@yah oo.fr
LOME	LOME D2	2ASBC		MESSAN Messanvi 90 16 16 82	AZIANFO Victor 90 13 29 36	2asbc@yaho o.fr
	LOME D4	ARC EN CIEL	Lomé - BE	ANATO Simplice 90 35 68 27/90 47 68 34	DAHANI Palmaque Phifa 90 25 81 18/22 21 55 15	arcencielong @yahoo.fr anasimple20 00@yahoo.fr
	LOME D5	ASDEB		AGBEMA- VI Komlar Dzifanu 90 48 42 51/90 15 31 12	ATINOTO Komi 90 70 73 83	asdebtg@yah oo.fr glopen10@ya hoo.fr
	LOME D1	CRT- Amout ivé		KONTEVI Kodjo Paul 90 24 99 42/90 48 82 79	GUELIFO Kokou Jean 90 31 51 42	guelif2002@ yahoo.fr
	LOME D3	CRT-BE				

	SOTOU BOUA	CONS- TRUIRE ENSEM- BLE	Sotou boua, face à la poste sur la RN1	ALAO Hyacinth 90 13 61 42	BADJASSA Augustin 90 96 25 73	censemble3 @yahoo.fr
	OGOUE	ACDEP	Atakpamé, derrière le grand marché vers radio la Paix	KPETSU Idaoena 90 06 83 78	ALADJI Akuvi 24 42 10 06	ongacdep@y ahoo
	HAHO	ADAC	Notsè, derrière Entrepôt SOTOCO	ATTIOGBE Kodjo 90325602	KEKE Kokouvi 90 97 16 06	adac202@ya hoofr
	AGOU	AIDE	Kpalimé, Qt Atakpamé Condji, rue FUCEC LONATO, à coté radio VGK	TSOLE NYANU Koffi Dotsè 90 14 69 28	NYAGBE Edem Abra 90 14 39 28	aide_togo@y ahoo.fr
	WAWA	AVOCH		ATSU Komla: 90 17 22 03	PAKA Bitalou- nani 90 95 18 68	atsukomla@ hotmail.com
	HAHO	BELLE PORTE	Notsè non loin du marché	ASSOGBA Kodjovi 90 03 86 08	SANDOGO Désiré 90 32 63 76	belleporte@y ahoo.fr
	MOYEN- MONO	CADI- TOGO		AYEBOU Komi 90 08 90 61	SOHOUME Kanlihoé Alain	ongcadiwego @yahoo
PLA- TEAUX	DANYI	GRASE POPOUL ATION	Danyi, 50m après la DPS	AKPALI GAN Komi	GBEDEVI Kafui 23 20 26	grase_popula tion@yahoo.f r

			à droite	23 20 26 23/ 90 84 77 27	23 / 90 24 15 16 / 90 58 53 86	
EST-MONO	NOUVE LE ELITE	Elavag non, derrière IEPP	M. TIMIDIBA Malobatenena	YEHOUSBA Kossi	24 42 12 65/ 90 13 55 65	atgaeelome2@yahoo.
OGOOU	ODIAE		EGBENOU Georges	AVOSSE Abra Akofa	90 11 66 67	odiae@voila.fr
OGOOU	ODJOU GBO		Mme KOUB ONON-ODAH Akuavi	YIBOUE Amouzou	24 40-07- 20/91 68- 66-45	odjougbo@hotmail.com
AMOU	PAHCS	Amlame, près Ecole Centrale, face Affaires Sociale	ATTISSO Kodjo	DOTSE Koffi	90 30 90 96	pahcs89@yahoo.fr
KLOTO	VIVRE MIEUX		AGBOBLI Dotsè Koffi	AGBETO Prosper	90 05 72 76	vivre_mieux@hotmail.com vivre_mieux@yahoo.com
LACS	APEB	Aného, Qt Habitat, derrière EPP Kokous-sè	GBODJO Edouard	AWUKU Komlan Victorien	90 39 24 74	udcaneho@yahoo.fr

MA- RITI ME	AVE	ATPH		MODZI Komi Mawuko	NEGBLE Dofui	atphkeve@yahoo.fr
	YOTO	CREMA	BAG UIDA	SIDON AGBELE SSESSI	KOUDAN Ayawogan	crematogo2007@yahoo.fr
	ZIO	EDV		SOSSOU Comlanvi	SEHONOU Komi Cephas	espoirdevietogo@yahoo.fr
	ZIO	JVS		NOULA-GBESSI Komlanvi	KAGNALA Bassanga	jvs2015@yahoo.fr
	GOLFE	RADS	Von face au stade de Tsévié, derrière Eglise Catholique St Jean Apôtre de Tsévié	KOMA DAN Noël	M'BELOU Landry	rads.association@yahoo.fr
	GOLFE	SAG		ALOU BANASSA Lanwi	LAMBANA Koudjouka	sag2_2000@yahoo.fr
				23 37 10 29/90 45 76 79 / 91 97 66 39	91 63 04 55 / 91 14 45 78	